

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents et représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1
Date de la convocation : 10 septembre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEIZE SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marilyn FLAMAIN
Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Christian CARRERE, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS

Absent non excusé : M. Thierry TATONI

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2026 - 09 - 114 / AFFAIRES FINANCIERES
VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Au profit du Fonds « Solidarité Collectivités Incendie Diois » de l'AMF 26

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé :

En juillet dernier, le territoire du Diois a dû faire face au plus important incendie de forêt intervenu dans la Drôme depuis au moins 30 ans.

En concertation avec les élus du Territoire, l'AMF 26 met en place un fonds de soutien qui pourra être mobilisé pour accompagner les mesures qui seront mises en place par les collectivités territoriales pour gérer les suites de ce drame.

La Commune de NYONS souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Fonds « Solidarité Collectivités Incendie Diois » mis en place par l'AMF 26 au profit des collectivités locales impactées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Considérant que la Commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des collectivités territoriales du Diois impactées par l'incendie de juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'AMF 26
- **DE DONNER pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS

